

**D 18 - 2020**



Communauté de Communes

**DECISION DIRECTE DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION N° D 18-2020**

**Béguinage Résidence Seniors de Poix-Terron : Mise à jour du plan de financement et demande de subvention Contrat de Territoire avec le Département**

**LE PRESIDENT,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée,
- Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par les ordonnances n°2020-413 et n°2020-562 ;

Considérant la déclaration d'état d'urgence sanitaire prolongée au 10 juillet ;  
Considérant que la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 dispose que l'exécutif communautaire conserve les mêmes délégations ;  
Considérant qu'en vertu de l'ordonnance précitée du 1er avril 2020 modifiée, le président exerce l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;  
Considérant que le conseil communautaire ne s'est pas opposé à une telle délégation ;  
Considérant que les membres du conseil communautaire et l'ensemble des mairies seront informés de cette décision directe en juillet 2020.

**Considérant que,**

Le plan de financement validé dans la délibération n°60-04/19-1 nécessite d'être modifié avec les évolutions substantielles du projet, (choix de la réalisation en bâtiment passif, c'est-à-dire sans raccordement à un système de chauffage).

Il est également nécessaire d'actualiser les montants de subventions à solliciter selon le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Honoraires MOE 8,5%	85 807,50	102 969,00	Emprunt	490 000,00
Honoraires BET Thermique (Enercoop)	7 940,00	9 528,00	Fonds propres	104 364,50
Honoraires BET Conception passive Dynamic énergie (proposition financière non encore çue)	6 300,00	7 560,00	Région Grand Est (Appel à projets Batiment Passif) sur travaux	52 789,10
Travaux Béguinage (hors option photovoltaïques) 300	1 009 500,00	1 211 400,00	Région Grand Est (Appel à projets Batiment Passif) sur étude conception passive	7 000,00
Honoraires SPS et CT, Verif, attestation RT 2012	7 066,50	8 479,80	Région Grand Est (Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité)	48 000,00
Etude de sol G2	3 850,00	4 620,00	Région Grand Est	88 000,00
Etude de sol G2 Pro	3 126,00	3 751,20	Etat Contrat ruralité	240 000,00
Raccordements réseaux	13 457,00	16 148,40	Département	60 000,00
Divers (taxe aménagement 8240 €, archéo 1 050 €)	10 500,00	12 600,00	Leader	50 000,00
Assurance Dommage ouvrage	8 581,00	10 297,20	Climaxion (panneaux solaires ECS)	10 800,00
			Appel à projet CARSAT	110 000,00
			Complémentaires retraite	36 600,00
			MSA Sites Habitat	22 500,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 156 128,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 320 053,60</b>
TVA	231 225,60		FCTVA estimé	67 300,00
<b>Total TTC</b>	<b>1 387 353,60</b>	1 387 353,60	<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 387 353,60</b>

## DECIDE

1. L'actualisation du plan de financement de l'opération et sollicite les subventions indiquées ci-dessus, dont le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire

## PRECISE

- 1- Le Président rendra compte de cette décision lors de la prochaine réunion de Conseil de Communauté et elle sera transmise par tout moyen à ses membres.
- 2- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes, insérée au recueil des actes administratifs et pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Poix-Terron le 26/06/2020

Le Président de la Communauté de Communes  
Des Crêtes Préardennaises  
Bernard BLAIMONT



Bernard BLAIMONT

BERNARD BLAIMONT  
2020.06.26 16:14:05 +0200  
Ref:20200626\_160202\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président